



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 6 avril 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de Golfech, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D8-8-63

OBJET : ENVIRONNEMENT

**ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES - APPROBATION
ACQUISITION DÉGRILLEUR ET PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal (en audio)	:	Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Teritorial
M. AILHAS Géraud	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CLUCHIER Marie Christine a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D8-8-63

OBJET : ENVIRONNEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES

**APPROBATION ACQUISITION DÉGRILLEUR ET PLAN DE
FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Le Président propose aujourd'hui d'approuver l'acquisition d'un dégrilleur pour la station d'épuration de Malause. Bien que cette station doive être réhabilitée, l'acquisition de ce matériel permet de piéger les déchets avant acheminement dans le circuit d'assainissement et de réaliser des économies sur les prestations d'entretien des équipements.

Le coût estimé de cette acquisition s'élève à 17 000 € HT et une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Le conseil d'exploitation de la régie « Assainissement des Deux Rives » a rendu un avis favorable dans sa séance du 30 mars 2021.

La commission environnement a rendu un avis favorable lors de sa séance du 30 mars 2021.

Le Président propose :

- d'approuver l'acquisition d'un dégrilleur pour la station d'épuration de Malause dont le coût estimatif est de 17 000 € HT,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Conseil Départemental : 3 400 € (20%)

Autofinancement : 13 600 € (80%)

- de solliciter le département sur la base citée ci-dessus,

- de l'autoriser ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver l'acquisition d'un dégrilleur pour la station d'épuration de Malause dont le coût estimatif est de 17 000 € HT,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Conseil Départemental : 3 400 € (20%)

Autofinancement : 13 600 € (80%)

- de solliciter le département sur la base citée ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à cette opération.

Fait à Valence d'Agen, le 12 avril 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 13 avril 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **15 AVR. 2021**

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **15 AVR. 2021**

AR PRÉFECTURE

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES - APPROBATION ACQUISITION DEGRILLEUR ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Numéro de l'acte : 2021D8_8_63

Date de la décision : 12/04/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210412-2021D8_8_63-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 15/04/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Domaines de competences par themes / Environnement

Document : [99_DE-082-248200016-20210412-2021D8_8_63-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 15/04/2021 09:49:09

Date d'envoi de l'acte : 15/04/2021 09:57:46

Date de réception de l'AR : 15/04/2021 10:04:38